



Déclaration préalable CSE DOGSE du 25 janvier 2023 :

Tout d'abord, la délégation **FOCom** vous adresse tous ces vœux pour 2023. Arrêt des restructurations, arrêt de la filialisation, arrêt de la sous-traitance, retour à une courbe de l'emploi positive, arrêt de l'abandon des petits sites, retour sur tous les sites d'une solution de restauration collective de qualité et à moindre coût, des conditions de travail améliorées où les salariés seraient au centre des préoccupations de la direction, un SST renforcé, des IRP (CSSCT, RP, CSE, CSEC...) respectées et entendues, des augmentations de salaire supérieures à l'inflation, des budgets promotions largement revus à la hausse et consommés en fin d'année, voilà tout ce que vous souhaitez la délégation **FOCom**.

Pour protester contre la réforme des retraites et le report de l'âge légal à 64 ans, initiés par le gouvernement, la mobilisation du jeudi 19 janvier 2023 a rassemblé plus de 2 millions de manifestants.

Nous étions 140000 à Marseille, 50000 à St Etienne, 38000 à Lyon, 30000 à Clermont-Ferrand et à Grenoble, 20000 à Nice, 17000 à Toulon, 15000 à Avignon, 400000 à Paris... pour dire non à cette « Injustice sociale ». Il faut dire que le déficit n'est qu'un prétexte et les analyses du Conseil d'Orientation des Retraites sont loin d'être alarmistes. La question de l'équilibre financier est un faux débat, le gouvernement choisit de faire bénéficier les entreprises de près de 160 milliards d'euros d'aide par an (sans contreparties), aide qu'il récupère en faisant baisser la part des richesses produites consacrée aux retraites.

Pour FO, il n'y a pas de contrepartie acceptable à la régression sociale ! 64 ans c'est NON ! 43 annuités de cotisations, c'est toujours NON !

FO et l'ensemble des syndicats appellent à poursuivre la mobilisation. Le 31 janvier 2023, nous serons encore plus nombreux, 70% des Français sont opposés à cette réforme qu'ils estiment injuste et injustifiée.

Deux avenants, l'un à l'Accord cadre Groupe Frais de santé et le second à l'Accord collectif frais de santé Orange SA, ont été signés le 21 décembre 2022 entre Orange SA, **FOCom**, la CFDT et SUD. En raison d'un déficit comptable récurrent depuis plusieurs années, dû à la hausse des remboursements de santé, les assureurs ont demandé l'ouverture d'une négociation pour un retour à l'équilibre budgétaire. Le cahier des charges proposait soit une réduction des prestations (principalement sur le poste de l'Optique), soit une augmentation des cotisations.

Pour **FOCom**, il était exclu de revoir à la baisse les prestations santé, afin de garantir leur qualité d'une part, et ne pas créer de différence entre les régimes santé AFO/ACO d'autre part. Aussi, pour un retour à l'équilibre, la cotisation santé augmentera, à compter du 1er mai 2023, de 6 % au global.

Orange n'a pas souhaité revoir son taux de prise en charge (60 % du montant de la cotisation), ce qui ne nous satisfait pas au regard du contexte socio-économique défavorable.

Malgré un ordre du jour des plus light, nous avons à traiter 2 reclassements, un à l'ADSE et un à l'AG2P. Pour l'un d'entre eux, nous n'avons pas reçu de compte rendu de la CSSCT correspondante. Pour le second, le compte rendu de la CSSCT ne mentionne que partiellement ce reclassement. Comment voulez-vous que l'instance se prononce ?

Cela fait plusieurs fois que **FOCom** tire la sonnette d'alarme au sujet du SST, en particulier sur le secteur Auvergne-Roanne. Ce périmètre a vu partir ses 2 infirmières, l'une en début d'année 2021, l'autre en début d'année 2022. FOCom vous avait fortement suggéré il y a 2 ans de maintenir 2 infirmières sur ce secteur qui compte certes à peine 900 salariés, mais répartis sur 5 départements (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy de Dôme et une partie de la Loire). Vous n'avez remplacé que le départ de la 2eme infirmière. De plus, le médecin du secteur est malheureusement arrêté depuis longtemps. Aujourd'hui ce secteur est donc devenu un désert de la médecine du travail. En effet, en 2 ans, on est passé d'un médecin et 2 infirmières à une infirmière. C'est vrai, un médecin accepte de venir de Lyon 3 jours par mois à Clermont-Fd et un autre médecin propose des téléconsultations de Grenoble aux salariés qui en éprouvent le besoin. Mais cette entraide se fait au détriment de leur propre secteur.

A ce désert médical subi par les Auvergnats et les Roannais, il faut ajouter la fermeture des cantines Clermontoises des Bughes et de Delille en juillet 2022, les vraies-fausses annonces du schéma directeur immobilier Clermontois, le pool de voitures 5 places de la Parlette qui nous propose des Renault Clio, alors que tous les autres pools 5 places mettent à notre disposition des modèles plus spacieux et plus confortables. Décidément, c'est à se demander ce que vous ont fait les Auvergnats et les Clermontois en particulier, pour mériter un tel régime de faveur !